



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 13 décembre 2017
N°257

Communiqué de presse

Désignation d'Orange comme opérateur chargé du service universel des communications électroniques

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, vient de désigner Orange comme opérateur du service universel des communications électroniques pour une période de trois ans ([lien vers l'arrêté](#)). Le service universel des communications électroniques garantit à tous d'avoir accès au service téléphonique fixe à un tarif abordable, le même pour tous les abonnés. Des tarifs spécifiques, appelés tarifs sociaux, sont proposés aux personnes ayant des faibles revenus. Le service universel est assuré sur les territoires de la métropole, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il constitue un filet de sécurité essentiel pour les utilisateurs qui ne bénéficient pas encore des réseaux de nouvelle génération, notamment dans les zones les moins denses du territoire. Ce filet de sécurité complète les actions menées par le Gouvernement et les collectivités locales dans le cadre du plan France très haut débit, qui visent à atteindre 100 % de couverture du territoire en bon haut débit (débit descendant supérieur à 8Mbit/s) en 2020 et en très haut débit (débit descendant supérieur à 30 Mbit/s) en 2022.

Dans le cadre de cette nouvelle désignation, Orange devra respecter un cahier des charges aux obligations renforcées en matière de qualité de service, portant notamment sur les délais de raccordement des habitations au réseau et les délais de réparation des pannes. Orange devra traiter 95% des demandes de raccordement en moins de 8 jours et réparer 85% des pannes en moins de 48h.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) est chargée de veiller au respect par Orange des obligations fixées par ce cahier des charges.

Contact presse :

Cabinet de Bruno LE MAIRE 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr